**No 7420**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

**Projet de loi**

**modifiant la loi modifiée du 7 août 1961 relative à la création d'un fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg**

**\*\*\***

**RESUME**

Le projet de loi a pour objectif d’améliorer la gouvernance du Fonds d’Urbanisation et d’Aménagement du plateau de Kirchberg en introduisant des changements au niveau de sa structure de gestion.

Jusqu’à présent, le Fonds Kirchberg a été essentiellement géré par le Président du Conseil d’administration, ensemble avec un comité exécutif composé de trois membres issus du Conseil d’administration. Or, l’évolution du volume de travail et de la responsabilité afférente ne permettent plus à des membres du Conseil d’administration d’exécuter la gestion journalière du Fonds Kirchberg. Afin de permettre une professionnalisation accrue de la gouvernance, le présent projet de loi prévoit donc :

* la création d’un poste de directeur à plein temps, ayant une mission d’exécution et de gestion quotidienne du Fonds Kirchberg ;
* l’introduction d’un « Bureau » de quatre personnes en remplacement du comité exécutif actuel de trois personnes, qui sera présidé par le Président du Conseil d’administration et aura comme charges l’organisation, le suivi et le contrôle des travaux, l’élaboration de l’ordre du jour pour les réunions du conseil d’administration et l’assistance à la gestion quotidienne des travaux de l’établissement ;
* ainsi qu’une extension du Conseil d’administration de sept à neuf personnes.